

DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUBRAC LOT CAUSSES TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 6 Avril 2023

NOMBRE DE
DELEGUES

En exercice : 34
Présents : 23
Votants : 27

D23.028

L'an deux mille vingt-trois,

le six avril,

à 20 heures 30,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

Présents : VALENTIN Denis, LAFON Madeleine, FABRE Jean, VALENTIN Christine, BLANC Sébastien, ROCHEREAU Bernadette, CASTAN Emmanuel, VAYSSIER Jean-Louis, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CAYREL Jean-Claude, CASTAN Grégory, CABIROU Christian, BONICEL Pascale, SALENDRES Jean-Sébastien, ROCHOUX Philippe, FERNANDEZ Florence, LAFOURCADE Noël, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul, SALEIL Jean-Claude, SEGUIN Denis.

Absents : RODRIGUES David, CITERIN Sylvie (pouvoir donné à BONICEL Pascale), POUGET Valérie, MALZAC Claude, POQUET Pascal, POUDEVIGNE Roger, BONICEL Bernard, RODIER Yves, CONFORT René (remplacé par CASTAN Grégory), JACQUES Jérôme (pouvoir donné à LAFOURCADE Noël), RODIER Colette (pouvoir donné à FERNANDEZ Florence), DE SOUSA Guy (pouvoir donné à POURQUIER Jean-Paul), absents excusés.

Pour mémoire - Suppléants : SEGUIN Pierre-Henri, PIGNOL Jean-Philippe, CASTAN Grégory, DAUBAN Charles, SANS Jean-Pierre, PRANLONG Rémi, MEYRUEIX Franck, RUIZ Marc, RODIER Matthieu, DUPUY Michel.

M. Jean FABRE a été nommé secrétaire de séance.

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

D23.028: VALIDATION DU PROGRAMME PLURIANNUEL DE GESTION GEMAPI (PPG) DU SMBV2A

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire les termes de la délibération D18.085, en date du 24 septembre 2018, concernant l'extension de périmètre du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Aveyron Amont (SMBV2A), et l'adhésion à ce syndicat de la CC ALCT, pour une toute petite partie de son territoire située sur la Commune du MASSEGROS CAUSSES GORGES pour les compétences liées au grand cycle de l'eau.

Il rappelle que des hauteurs de Séverac-le-Château jusqu'à la confluence avec le Viaur à Laguépie, le bassin versant Aveyron amont est drainé par 2000 km de cours d'eau et

que 100 000 personnes vivent sur ce territoire d'une superficie de 1 560 km². Le syndicat mixte du bassin versant Aveyron amont (SMBV2A) y exerce, pour le compte des 14 EPCI adhérents, les compétences réglementaires GEMAPI et complémentaire GEMAPI, ces compétences étant définies par l'article L.211-7 du Code de l'environnement.

Les interventions du syndicat sont déclinées dans un programme pluriannuel. Au cours des derniers mois, de nombreuses réunions ont été organisées avec les élus siégeant au conseil syndical, les élus communaux référents et les partenaires techniques et financiers (Agence de l'eau Adour-Garonne, Région Occitanie, Département de l'Aveyron et du Tarn-et-Garonne, Europe, ...) afin de définir les thématiques et politiques d'intervention du syndicat.

Un programme pluriannuel de gestion (PPG) a été établi pour la période 2022-2026.

Certaines actions seront poursuivies ou engagées au niveau de l'ensemble du bassin versant Aveyron amont :

- appui technique aux collectivités.
- enlèvement des embâcles qui peuvent constituer des obstacles à l'écoulement, notamment sous les ouvrages routiers de compétence de nos collectivités adhérentes
- lutte contre les espèces exotiques envahissantes
- inventaire des zones humides
- actions de communication à l'attention des écoles (« mon école, mon cours d'eau ») ou de certains professionnels (agriculteurs, métiers du bâtiment)

Le Conseil Communautaire est invité à valider le programme pluriannuel de gestion 2022-2026 du SMBV2A et à autoriser Monsieur le Président à signer tout document utile à sa mise en œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

VALIDE le Programme Pluriannuel de Gestion GEMAPI (PPG) pour la période 2022-2026 proposé par le SMBV2A,

AUTORISE Monsieur le Président ou le Vice-Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 11 avril 2023,
Le Président,

Communauté de Communes
AUBRAC LOT CAUSSES TARN
16, Quartier de Trémoullis
48500 LA CANOURGUE

Jean-Claude SALEIL